



2015/2330(INI)

18.1.2016

AMENDEMENTS

223 - 430

Projet de rapport
Sofia Ribeiro
(PE573.167v01-00)

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: emploi et aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2016
(2015/2330(INI))

Amendement 223
Glenis Willmott, Siôn Simon

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que la *flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité*; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Amendement

11. estime que *le travail précaire demeure une préoccupation majeure au sein de l'Union*; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Or. en

Amendement 224
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de *qualité*; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation

Amendement

11. estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois *durables et de meilleure qualité*; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation

abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Or. en

Amendement 225

Joachim Schuster, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité*; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Amendement

11. *juge préoccupant que la Commission ait fait du modèle de flexicurité un principe directeur des réformes structurelles étant donné qu'il n'a pas été appliqué de manière adéquate dans de nombreux États membres*; invite la Commission à veiller au respect des droits du travail et des normes de sécurité sociale dans l'application du modèle de flexicurité; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Or. en

Amendement 226

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que la flexicurité **contribue** à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; invite dès lors les États membres à **moderniser** leur législation en matière de protection de l'emploi **afin de garantir** une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Amendement

11. estime que la flexicurité **doit être soigneusement examinée si l'objectif est de contribuer** à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; invite dès lors les États membres à **veiller à ce que** leur législation en matière de protection de l'emploi **garantisse** une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs **et les contrats de zéro heure**, tant dans le secteur privé que public;

Or. en

Amendement 227

Claude Rolin

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Amendement

11. estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, **ainsi que d'autres contrats atypiques**, tant dans le secteur privé que public;

Amendement 228

Ulla Tørnæs, Martina Dlabajová

Proposition de résolution**Paragraphe 11***Proposition de résolution*

11. estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; **invite dès lors** les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de **garantir** une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Amendement

11. estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail, **à augmenter l'emploi** et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; **encourage** les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de **promouvoir** une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Amendement 229

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution**Paragraphe 11***Proposition de résolution*

11. **estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité;** invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir **une plus grande stabilité** lors de la transition d'un emploi

Amendement

11. **conteste la tentative de la Commission de réintroduire le concept inopérant de flexicurité, car une plus grande flexibilité a conduit à une fragmentation accrue du marché du travail, à la précarisation des emplois et à une remarkandisation du travail, à une incertitude permanente chez les salariés, à un stress psychologique et à**

vers un autre, ainsi que l'accès des employés à **la** sécurité sociale et **aux** droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

une remise en question d'un projet de vie stable et d'une vie de famille décente; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir ***des emplois de haute qualité assortis d'une protection contre le licenciement, des services publics de grande qualité*** lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à ***une*** sécurité sociale et à ***des*** droits sociaux ***de haute qualité***; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Or. en

Amendement 230 **Sofia Ribeiro**

Proposition de résolution **Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Amendement

11. estime que la flexicurité contribue à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; invite dès lors les États membres à moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité lors de la transition d'un emploi vers un autre, ***également grâce à une plus grande et à une meilleure coopération entre les services d'emplois publics et privés le cas échéant***, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Or. en

Amendement 231

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que la flexicurité *contribue* à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; invite dès lors les États membres à *moderniser leur législation en matière de protection de l'emploi afin de garantir une plus grande stabilité* lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Amendement

11. estime que le *recours approprié* à la flexicurité *aurait pu contribuer* à éviter la fragmentation du travail et à promouvoir la création d'un nombre accru d'emplois de qualité; invite les États membres à *garantir des mesures de protection de l'emploi en périodes de perturbations économiques, à assurer la qualité de l'emploi et la sécurité* lors de la transition d'un emploi vers un autre, ainsi que l'accès des employés à la sécurité sociale et aux droits sociaux; *regrette que, dans le contexte de la crise économique, les réformes de l'emploi aient favorisé la flexibilité au détriment de la sécurité, entraînant ainsi une augmentation de la précarité et un manque de protection de l'emploi;* demande à la Commission d'intensifier la surveillance de l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée successifs, tant dans le secteur privé que public;

Or. en

Amendement 232

Deirdre Clune

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. relève la nécessité d'adopter la transition vers l'économie numérique dans un contexte d'amélioration des compétences et de formation, ainsi que

vers de nouvelles formes d'emploi;

Or. en

Amendement 233

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. signale que si les réformes du marché du travail ont réduit les indemnités ou les dommages-intérêts pour licenciement abusif, fait baisser les charges ou ont offert des avantages fiscaux pour la création d'emplois permanents, l'essentiel des emplois créés sont néanmoins des contrats temporaires;

Or. en

Amendement 234

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite les États membres à envisager une hausse globale des revenus des services publics, ainsi que du revenu minimum, le cas échéant, sans mettre de côté la croissance durable et stable de la productivité et sans mettre en péril les compétences des États membres;

Or. en

Amendement 235

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. se réjouit de l'initiative que la Commission a prise en matière investissements dans le capital humain afin de relancer l'emploi et de rétablir une croissance durable; juge cependant extrêmement préoccupant que les dépenses publiques dans l'éducation aient enregistré une baisse de 3,2 %¹ depuis 2010 et qu'elles aient baissé dans onze États membres en 2013, année la plus récemment observée; souligne que, pour être efficaces, ces réformes devraient être axées sur les programmes des cours et le secteur public;

¹Rapport conjoint sur l'emploi 2016, page 19

Or. en

Amendement 236

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Brando Benifei, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 quater. souligne l'importance, dans le contexte actuel, de mener des politiques actives du marché du travail; invite les États membres à augmenter la portée et l'efficacité des politiques actives du marché du travail;

Or. en

Amendement 237

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, ***ainsi que chez la génération de plus de 50 ans afin qu'ils utilisent leur expérience professionnelle et veillent à transmettre leur savoir-faire à leurs jeunes collègues*** et afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 238

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer ***progressivement*** d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à passer d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition ***moins préjudiciables*** et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes; ***prie instamment les États membres de réduire les formalités***

Amendement 239
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, *en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;*

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois;

Amendement 240
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, *en particulier chez les jeunes hautement qualifiés*, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois; *il convient également d'accorder davantage d'attention à la préservation des emplois existants des personnes vulnérables*, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au

sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 241

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. *invite* les États membres à passer *progressivement* d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes *hautement qualifiés*, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. *prie instamment* les États membres *de* passer d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et *de* mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes, afin d'encourager les projets *d'emploi*, de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 242

Jean Lambert

Proposition de résolution Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, *en particulier chez les jeunes hautement qualifiés*, afin d'encourager les *projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes*;

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition, *en veillant à ce que les systèmes de sécurité sociale soient financés de manière adaptée*, et à mettre en œuvre des règles fiscales *équitable*s qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois;

Or. en

Amendement 243

Claude Rolin

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes **hautement qualifiés**, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 244

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Enrique Calvet Chambon, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition, **en tenant dûment compte de la compétitivité globale**, et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 245
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à ***d'autres sources d'imposition*** et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à ***des impôts sur les opérations patrimoniales et financières, sur les gains en capital, sur la pollution et sur la consommation***, et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 246
Joachim Schuster

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite ***les États membres*** à passer ***progressivement*** d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. ***souligne l'importance d'alléger la fiscalité sur le travail, en particulier des travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, des chômeurs de longue durée et d'autres groupes vulnérables, tout en garantissant la viabilité à long terme des systèmes publics de retraite***; invite ***donc*** à passer d'impôts sur le travail, ***en veillant à ne pas mettre en danger les prestations sociales***, à d'autres sources d'imposition; ***note cependant que de tels changements ne doivent pas avoir d'effets régressifs sur les impôts, tels que les taxes de consommation, mais doivent plutôt concerner les impôts sur la fortune, sur***

les gains en capital, sur les opérations financières ou sur la pollution, et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 247

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail *à d'autres sources d'imposition* et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail *et la consommation à des impôts sur le capital et les biens immobiliers*, et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 248

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, **en particulier chez les jeunes hautement qualifiés**, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à passer progressivement d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 249

Sergio Gutiérrez Prieto, Joachim Schuster, Vilija Blinkevičiūtė, Brando Benifei, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite **les États membres** à passer **progressivement** d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. **souligne l'importance d'alléger la fiscalité sur le travail, en particulier des travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, des chômeurs de longue durée et d'autres groupes vulnérables, tout en garantissant la viabilité à long terme des systèmes publics de retraite; invite donc à passer d'impôts sur le travail, en veillant à ne pas mettre en danger les prestations sociales, à d'autres sources d'imposition; note cependant que de tels changements ne doivent pas avoir d'effets régressifs sur les impôts, tels que les taxes de consommation, mais doivent plutôt concerner les impôts sur la fortune, sur les gains en capital, sur les opérations financières ou sur la pollution**, et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin

d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 250

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à ***passer progressivement*** d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Amendement

12. invite les États membres à ***examiner les arguments de poids en faveur des politiques qui ont fait leurs preuves en matière de création d'emplois et à échanger les meilleures pratiques à ce sujet, par exemple en passant*** d'impôts sur le travail à d'autres sources d'imposition, et à mettre en œuvre des règles fiscales qui encouragent la mise en place de mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, en particulier chez les jeunes hautement qualifiés, afin d'encourager les projets de recherche et d'innovation au sein des entreprises européennes;

Or. en

Amendement 251

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande que le Semestre européen et l'EAC soient utilisés pour évaluer l'importance des politiques de revenus, y compris les retraites, les indicateurs de revenus et la politique budgétaire, de sorte

à garantir la cohésion sociale et à inverser les tendances de l'inégalité;

Or. en

Amendement 252
Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 253
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs *sociaux et* liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Amendement

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population *et à de nouveaux risques sociaux*; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs *comme les taux de natalité, les tendances du marché du travail, l'état de santé des personnes et de la société et les chiffres des migrations,*

sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Or. en

Amendement 254

Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; **estime que** les régimes de retraite **devraient être liés non seulement** à l'espérance de vie, **mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril** la viabilité des finances publiques;

Amendement

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; **met en évidence** les **avantages de lier les régimes de retraite à l'espérance de vie pour accroître** la viabilité des finances publiques **face à l'accélération attendue du vieillissement**;

Or. en

Amendement 255

Sven Schulze

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés **non seulement** à l'espérance de vie, **mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril** la viabilité des finances publiques;

Amendement

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés à l'espérance de vie, **pouvant inclure** d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Or. en

Amendement 256
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité **face au vieillissement attendu de la population**; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, **sans mettre en péril la viabilité des finances publiques**;

Amendement

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité **en tenant compte du vieillissement**; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail;

Or. en

Amendement 257
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à **d'autres** facteurs sociaux et liés au travail, **sans mettre en péril** la viabilité des finances publiques;

Amendement

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi **aux** facteurs sociaux, **de santé** et liés au travail, **et qu'ils devraient tenir compte de** la viabilité des finances publiques;

Or. en

Amendement 258
Jeroen Lenaers

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Amendement

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques; ***conformément au principe de subsidiarité, les États membres devraient conserver l'entière responsabilité de l'organisation de leurs régimes de retraite et du pouvoir de décision quant au rôle à jouer par chacun des trois piliers du système de retraite dans chacun de ces États.***

Or. en

Amendement 259
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à ***moderniser leurs*** systèmes de protection sociale ***actuels*** afin ***de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;***

Amendement

13. appelle les États membres ***dotés de*** systèmes de protection sociale ***moins performants à les améliorer, afin d'éviter tout dumping social et toutes autres distorsions concurrentielles;***

Or. en

Amendement 260

Claude Rolin

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à **moderniser** leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Amendement

13. appelle les États membres à **évaluer** leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Or. en

Amendement 261

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à **moderniser** leurs systèmes de protection sociale **actuels afin de garantir** leur viabilité face **au vieillissement attendu de la population**; estime que les régimes de retraite devraient être liés **non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres** facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Amendement

13. appelle les États membres à **veiller à ce que** leurs systèmes de protection sociale **garantissent leurs performances en matière de réduction et de prévention de la pauvreté et des inégalités tout en assurant** leur viabilité face **aux défis démographiques, sociaux et économiques attendus**; estime que les régimes de retraite devraient **fournir des garanties contre la pauvreté des personnes âgées et être liés à un ensemble de** facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Or. en

Amendement 262

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir **leur viabilité face au vieillissement attendu** de la population; **estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;**

Amendement

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir **une stratégie globale relative à un nouveau modèle exhaustif de croissance basé sur la demande, y compris:**

- **une aide aux revenus suffisante pour éviter l'exclusion sociale et la pauvreté de revenu;**

- **des marchés du travail sans exclusive assortis d'un soutien global aux groupes défavorisés;**

- **un meilleur accès à des services de qualité, en particulier pour les plus défavorisés (comme le nombre croissant de sans-abri dans l'Union européenne, les Roms, les familles monoparentales, les personnes âgées, les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation et les réfugiés);**

- **des stratégies pour mettre fin au problème des sans-abri;**

- **des stratégies pour mettre fin à la pauvreté infantile;**

- **l'intégration de la dimension de genre;**

- **l'anti-discrimination et la participation active des personnes touchées à la conception des politiques;**

estime que les régimes de retraite devraient être liés à divers facteurs économiques, sociaux et liés au travail, tels que la prise en compte des effets à

long terme de différents profils de postes sur la santé physique et mentale des employés, l'espérance de vie, la croissance future de la productivité, les niveaux décents de salaires qui permettent de cotiser aux régimes de retraite, offrant ainsi un revenu décent lorsque les salariés atteignent l'âge de la retraite, et les politiques d'immigration axées sur des mesures d'intégration sociale et économique rapide, afin que la viabilité des finances publiques puisse être assurée;

Or. en

Amendement 263
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir leur viabilité face **au vieillissement attendu** de la population; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Amendement

13. appelle les États membres à moderniser leurs systèmes de protection sociale actuels afin de garantir **leurs performances en matière de réduction et de prévention de la pauvreté et des inégalités tout en assurant** leur viabilité face **aux défis démographiques, sociaux et économiques attendus**; estime que les régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;

Or. en

Amendement 264
Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Brando Benifei, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle les États membres à **moderniser** leurs systèmes de protection sociale **actuels** afin de garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; **estime** que les **régimes de retraite devraient être liés non seulement à l'espérance de vie, mais aussi à d'autres facteurs sociaux et liés au travail, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques;**

Amendement

13. appelle les États membres à **augmenter** leurs **investissements dans les** systèmes de protection sociale afin **d'améliorer la résilience des économies des États membres en temps de crise et de** garantir leur viabilité face au vieillissement attendu de la population; **souligne l'importance du volet de stabilisation automatique des systèmes de protection de sorte que les ondes de choc sociales provoquées par les récessions puissent être absorbées;** **souligne** que les **systèmes de protection sociale de haute qualité et les investissements sociaux sont extrêmement importants si l'Europe veut maintenir son principal avantage concurrentiel, à savoir des salariés hautement qualifiés et des entreprises productives;**

Or. en

Amendement 265
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'une famille;

Amendement

14. invite les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller **aux soins** et au bien-être de leurs enfants **et des autres personnes à charge;** encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'une famille;

Amendement 266**Laura Agea, Tiziana Beghin****Proposition de résolution****Paragraphe 14***Proposition de résolution*

14. invite les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'une famille;

Amendement

14. invite les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'une famille; ***invite la Commission à aider les familles, non seulement au moyen d'un soutien financier, mais aussi par des services de haute qualité;***

Amendement 267**Jean Lambert****Proposition de résolution****Paragraphe 14***Proposition de résolution*

14. invite les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la ***famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein***

Amendement

14. invite les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables ***dans les domaines de l'aide aux familles et de la prévention de l'exclusion sociale, telles que des dispositions adéquates relatives aux congés de maternité et de paternité et à l'accès aux services sociaux comme l'aide à l'enfance,***

d'une famille;

qui permettent aux parents de mieux assurer le bien-être de leurs enfants et améliorent l'accès des femmes au marché du travail;

Or. en

Amendement 268

Ulla Tørnæs, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. *invite* les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'une famille;

Amendement

14. *encourage* les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'une famille;

Or. en

Amendement 269

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à *se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne*; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les

Amendement

14. invite les États membres à *redoubler d'efforts pour éliminer les écarts de rémunération entre les sexes et à prendre des mesures plus actives pour renforcer la participation des femmes sur le marché du travail, telles que l'investissement dans les soins apportés aux enfants et aux*

États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'une famille;

personnes âgées, des dispositions adéquates relatives aux congés de maternité et de paternité et l'accès aux services sociaux; appelle la Commission et les États membres à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'une famille;

Or. en

Amendement 270

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'*une famille*;

Amendement

14. invite les États membres à se pencher sur la persistance des faibles taux de fécondité dans l'Union européenne; appelle la Commission à promouvoir des politiques favorables à la famille qui permettent aux parents de mieux veiller au bien-être de leurs enfants; encourage les États membres à envisager l'application d'une différenciation fiscale plus favorable en fonction du nombre d'enfants au sein d'*un foyer*;

Or. en

Amendement 271

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. constate qu'une densité démographique faible ou une forte dispersion de la population augmentent de façon significative le coût des services publics de santé ou d'éducation; invite la Commission et les États membres à prendre en compte leurs causes et conséquences en analysant les effets du changement démographique et son incidence sur la viabilité des finances publiques;

Or. en

Amendement 272
Joachim Schuster, Jutta Steinruck

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne que, conformément à l'article 153, paragraphe 5, du TFUE, aucune intervention dans le mécanisme de fixation des salaires par l'Union européenne n'est prévue; souligne que la fixation des salaires est une responsabilité fondamentale des partenaires sociaux mandatés au sein des États membres; exige par conséquent que la Commission cesse d'interférer dans les mécanismes nationaux de fixation des salaires et rejette l'établissement de conseils nationaux pour la compétitivité; souligne que les salaires sont un facteur important permettant d'accroître la demande nationale et la croissance économique; invite donc les acteurs concernés dans les pays à fort excédent à financer des augmentations de salaire plus rapides afin d'accroître la demande nationale;

Or. en

Amendement 273

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne que, pour être efficaces, les investissements de l'EFSI doivent être axés sur la création de nouveaux investissements dans des domaines où l'intérêt des investisseurs est freiné plutôt que sur le remplacement d'investissements qui auraient été produits ailleurs ou sur la convergence d'investissements très rentables qui se seraient de toute façon produits; réitère son invitation quant à l'importance des investissements dans le capital humain et des autres investissements sociaux, tels que les soins de santé, l'aide à l'enfance ou l'accessibilité économique des logements et rappelle qu'il convient d'appliquer efficacement le train de mesures sur l'investissement social;

Or. en

Amendement 274

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. invite la Commission et les États membres à associer tous les niveaux de l'administration et les parties prenantes au recensement des obstacles aux investissements, en se concentrant sur les régions et les secteurs qui en ont le plus

besoin, ainsi que dans la mise à disposition d'instruments adéquats rassemblant des financements publics et privés;

Or. en

Amendement 275
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour les jeunes en particulier, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Amendement

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour *tous*, les jeunes en particulier, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Or. en

Amendement 276
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour les jeunes en particulier, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Amendement

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable *et solidaire* qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour les jeunes en particulier, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Or. en

Amendement 277

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour les jeunes en particulier, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Amendement

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour **tous**, les jeunes en particulier, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Or. en

Amendement 278

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour les jeunes **en particulier**, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Amendement

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable **et solidaire** qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité **pour tous** et de perspectives concrètes, **notamment** pour les jeunes, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Or. en

Amendement 279

Marek Plura, Krzysztof Hetman, Danuta Jazłowiecka

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour les jeunes en particulier, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Amendement

15. souligne la nécessité de promouvoir une croissance durable qui mène à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de perspectives concrètes pour *tous*, les jeunes en particulier, afin de répondre aux défis internes et externes auxquels l'Union européenne est confrontée;

Or. en

Amendement 280

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. souligne que l'évolution démographique conduira à une diminution des jeunes travailleurs et, par conséquent, à un besoin croissant de maintenir les travailleurs âgés au travail; invite les États membres à adapter leurs stratégies relatives au marché du travail et leurs systèmes de retraite, ainsi qu'à améliorer la formation des adultes afin de répondre de façon adaptée à l'évolution démographique;

Or. en

Amendement 281

Claude Rolin

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. souligne la nécessité d'augmenter

le taux d'emploi des femmes en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020 et encourage la Commission et les partenaires sociaux à être ambitieux et à prendre des mesures afin de mieux concilier l'équilibre entre le travail et la vie personnelle;

Or. en

Amendement 282
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission et les États membres à se concentrer sur les **PME** en tant qu'élément fondamental du développement durable; exhorte les États membres à mettre en œuvre des régimes fiscaux qui soient avantageux pour les jeunes entreprises innovantes et facilitent la création d'emplois par les PME, ainsi qu'à développer des mécanismes **susceptibles de pousser** ces entreprises à réussir ou à opérer dans un contexte international;

Amendement

16. invite la Commission et les États membres à se concentrer sur les **micros, petites et moyennes entreprises** en tant qu'élément fondamental du développement durable **et solidaire**; exhorte les États membres à mettre en œuvre des régimes fiscaux qui soient avantageux pour les jeunes entreprises innovantes et facilitent la création d'emplois par les PME, ainsi qu'à développer des mécanismes **poussant** ces entreprises à réussir ou à opérer dans un contexte international; **souligne donc la nécessité de mettre en œuvre des politiques industrielles globales et homogènes au niveau de l'Union afin de lui permettre de faire face aux défis posés par les concurrents non européens;**

Or. en

Amendement 283
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission et les États membres à se concentrer sur les PME en tant qu'élément fondamental du développement durable; exhorte les États membres à mettre en œuvre des régimes fiscaux qui soient avantageux pour les jeunes entreprises innovantes et facilitent la création d'emplois par les PME, ainsi qu'à développer des mécanismes susceptibles de pousser ces entreprises à réussir ou à opérer dans un contexte international;

Amendement

16. invite la Commission et les États membres à se concentrer sur les PME en tant qu'élément fondamental du développement durable; exhorte les États membres à mettre en œuvre des régimes fiscaux qui soient avantageux pour les jeunes entreprises innovantes et facilitent la création d'emplois par les PME, **à surveiller les répercussions des incitations fiscales sur le développement durable,** ainsi qu'à développer des mécanismes susceptibles de **contraindre** ces entreprises à opérer dans un contexte international;

Or. en

Amendement 284

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Martina Dlabajová, Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission et les États membres à se concentrer sur les PME en tant qu'élément fondamental du développement durable; exhorte les États membres à mettre en œuvre des régimes fiscaux qui soient avantageux pour les jeunes entreprises innovantes et facilitent la création d'emplois par les PME, ainsi qu'à développer des mécanismes susceptibles de pousser ces entreprises à réussir ou à opérer dans un contexte international;

Amendement

16. invite la Commission et les États membres à se concentrer sur les PME en tant qu'élément fondamental du développement durable **et de la création d'emplois**; exhorte les États membres à mettre en œuvre des régimes fiscaux qui soient avantageux pour les jeunes entreprises innovantes et facilitent la création d'emplois par les PME, ainsi qu'à développer des mécanismes susceptibles de pousser ces entreprises à réussir ou à opérer dans un contexte international;

Or. en

Amendement 285

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission et les États membres à se concentrer sur les PME en tant qu'élément fondamental du développement durable; exhorte les États membres à mettre en œuvre des régimes fiscaux qui soient avantageux pour les jeunes entreprises innovantes et facilitent la création d'emplois par les PME, ainsi qu'à développer des mécanismes susceptibles de pousser ces entreprises à réussir ou à opérer dans un contexte international;

Amendement

16. invite la Commission et les États membres à se concentrer sur les PME en tant qu'élément fondamental du développement durable; exhorte les États membres à mettre en œuvre des régimes fiscaux ***liés à des modèles commerciaux viables*** qui soient avantageux pour les jeunes entreprises innovantes et facilitent la création d'emplois par les PME, ainsi qu'à développer des mécanismes susceptibles de pousser ces entreprises à réussir ou à opérer dans un contexte international;

Or. en

Amendement 286
Anne Sander, Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. invite les États membres à simplifier les cadres réglementaires et à éviter toute surréglementation, afin de réduire les charges administratives qui entravent la création et le développement des PME;

Or. en

Amendement 287
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. invite la Commission, en étroite collaboration avec les États membres, à prendre des mesures pour fournir une meilleure information sur les différents fonds et programmes européens susceptibles de stimuler l'entrepreneuriat, l'investissement et l'accès au financement, tels qu'Erasmus pour jeunes entrepreneurs, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (COSME), le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD);

Amendement

17. invite la Commission, en étroite collaboration avec les États membres, à prendre des mesures pour fournir une meilleure information sur les différents fonds et programmes européens susceptibles de stimuler l'entrepreneuriat, l'investissement et l'accès au financement, tels qu'Erasmus pour jeunes entrepreneurs, ***les services européens de l'emploi (EURES)***, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (COSME), le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD);

Or. en

Amendement 288
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. invite la Commission, en étroite collaboration avec les États membres, à prendre des mesures pour fournir une meilleure information sur les différents fonds et programmes européens susceptibles de stimuler l'entrepreneuriat, l'investissement et l'accès au financement, tels qu'Erasmus pour jeunes entrepreneurs, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (COSME), le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD);

Amendement

17. invite la Commission, en étroite collaboration avec les États membres, à prendre des mesures pour fournir une meilleure information sur les différents fonds et programmes européens susceptibles de stimuler l'entrepreneuriat, l'investissement et l'accès au financement, tels qu'Erasmus pour jeunes entrepreneurs, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (COSME), le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD); ***rappelle l'importance du principe de partenariat, des stratégies partant de la base et de l'allocation adéquate des ressources;***

Or. en

Amendement 289
Anne Sander, Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. invite les États membres à élaborer des politiques qui stimulent l'esprit d'entreprise chez les jeunes, à un âge précoce, en offrant des possibilités de stages et des visites d'entreprises;

Or. en

Amendement 290
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. demande que l'EFSI soit notamment utilisé pour aider les régions européennes qui ont de faibles niveaux d'investissement et sont particulièrement touchées par le chômage; invite la Commission à surveiller et à contrôler les investissements au titre de l'EFSI; ajoute qu'un rapport devrait contrôler et mesurer la véritable incidence économique et sociale des investissements;

Or. en

Amendement 291
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. invite la Commission à évaluer tous ces programmes d'une manière globale afin de prévenir tout conflit entre ses objectifs et ses exigences, et de réduire les formalités administratives; ajoute qu'ainsi, cette révision doit être une analyse des dispositifs de chaque État membre, garantissant dès lors une plus grande équité de l'accès aux fonds;

Or. en

Amendement 292
Anne Sander, Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. invite, afin de stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes, les États membres à soutenir les associations et initiatives qui aident les jeunes entrepreneurs à élaborer des projets innovants en leur fournissant un soutien administratif, juridique ou organisationnel;

Or. en

Amendement 293
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. le Fonds social européen doit

libérer davantage de moyens pour financer la participation de travailleurs au chômage à des programmes de formation dans des États membres de l'Union en plus de ceux de leur pays d'origine, ce qui faciliterait leur intégration sur le marché européen du travail qu'ils ont choisi et renforcerait la citoyenneté européenne;

Or. en

Amendement 294

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Amendement

18. observe que les entreprises de l'économie sociale, *y compris les services sociaux*, rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens; *invite la Commission à créer un outil, dans le cadre de l'EFSI, qui vise spécifiquement à soutenir les investissements dans l'économie sociale et les prestataires de services sociaux;*

Or. en

Amendement 295

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Amendement

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens; ***souligne également la nécessité de réduire les formalités administratives afin de soutenir les entreprises sociales;***

Or. en

Amendement 296

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Krzysztof Hetman

**Proposition de résolution
Paragraphe 18**

Proposition de résolution

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Amendement

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens; ***invite la Commission à soutenir les investissements dans l'économie sociale;***

Or. en

Amendement 297

Sven Schulze, Anne Sander, Sofia Ribeiro

**Proposition de résolution
Paragraphe 18**

Proposition de résolution

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Amendement

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens; ***se félicite donc qu'une partie des fonds du programme EaSI soit destinée à aider les entreprises de l'économie sociale et solidaire à accéder au financement;***

Or. en

Amendement 298

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent ***autant*** de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Amendement

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent ***encore plus*** de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé, ***en raison, entre autres facteurs, du peu de connaissances dont disposent les gestionnaires financiers intermédiaires de la situation réelle;*** souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Or. en

Amendement 299

Ulla Tørnæs, Enrique Calvet Chambon, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Amendement

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité **de garantir à toutes les entreprises un accès identique aux fonds**, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Or. en

Amendement 300
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Amendement

18. observe que les entreprises de l'économie sociale, **y compris les services sociaux**, rencontrent **au minimum** autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens; **invite la Commission à créer un outil, dans le cadre de l'EFSE, qui vise spécifiquement à soutenir les investissements dans l'économie sociale et la prestation de services sociaux**;

Or. en

Amendement 301
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens;

Amendement

18. observe que les entreprises de l'économie sociale rencontrent autant de difficultés que les entreprises traditionnelles au moment d'obtenir un financement public ou privé; souligne la nécessité de les soutenir davantage, en particulier par rapport à l'accès aux différentes formes de financement, telles que les fonds européens; ***insiste sur la nécessité de les doter d'un cadre juridique, par exemple un statut européen pour les sociétés coopératives, les associations, les fondations et les mutuelles, qui reconnaisse leur action au sein de l'Union et empêche la concurrence déloyale;***

Or. en

Amendement 302
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

18 bis. souligne la grande valeur sociétale et économique des investissements dans la protection sociale, y compris les services sociaux; affirme que cet investissement social doit être plus flexible dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macro-économiques, et qu'il encourage donc les États membres à investir dans les services sociaux en vue d'une croissance sociale et économique;

Or. en

Amendement 303

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. souligne la grande valeur sociétale et économique des investissements dans la protection sociale, y compris les services sociaux; constate que cet investissement social doit être plus flexible dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macro-économiques, et qu'il encourage donc les États membres à investir dans les services sociaux en vue d'un développement social et économique;

Or. en

Amendement 304

Ulrike Trebesius, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. juge préoccupant que l'utilisation actuelle des politiques "d'assouplissement quantitatif" par la BCE entraîne davantage de spéculation financière, nuise à l'investissement et freine la création d'emplois et les perspectives de croissance dans l'UE;^{1 bis}

^{1 bis} <http://www.wsj.com/articles/the-fed-has-hurt-business-investment-1445899627>
<http://www.wsj.com/articles/a-little-humility-please-mr-summers-1446669213>

Or. en

Amendement 305
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution

Optimiser l'utilisation des fonds européens afin d'encourager la cohésion sociale *et géographique*

Amendement

Optimiser l'utilisation des fonds européens afin d'encourager la cohésion sociale, *économique et territoriale*

Or. en

Amendement 306
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. *se réjouit des résultats obtenus par* l'EFSI au cours de sa première année de mise en œuvre et son rôle consistant à récompenser les *meilleurs* projets au niveau européen; invite la Commission à s'assurer que tous les États membres profitent de la possibilité de recourir à ce fonds;

Amendement

19. *prend acte de l'instauration de* l'EFSI au cours de sa première année de mise en œuvre et *de* son rôle consistant à récompenser les projets au niveau européen; invite la Commission à s'assurer que tous les États membres profitent de la possibilité de recourir à ce fonds;

Or. en

Amendement 307
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se réjouit *des résultats obtenus par* l'EFSI *au cours de sa première année de*

Amendement

19. se réjouit *de la création de* l'EFSI *et prend acte de l'attribution des premiers*

mise en œuvre et son rôle consistant à récompenser les meilleurs projets au niveau européen; invite la Commission à s'assurer que tous les États membres profitent de la possibilité de recourir à ce fonds;

projets; invite la Commission à s'assurer que tous les États membres profitent de la possibilité de recourir à ce fonds ***conformément aux objectifs de la politique de cohésion***;

Or. en

Amendement 308
Claude Rolin

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. se réjouit des résultats obtenus par l'EFSI au cours de sa première année de mise en œuvre et son rôle consistant à ***récompenser*** les meilleurs projets au niveau européen; invite la Commission à s'assurer que tous les États membres profitent de la possibilité de recourir à ce fonds;

Amendement

19. se réjouit des résultats obtenus par l'EFSI au cours de sa première année de mise en œuvre et son rôle consistant à ***soutenir*** les meilleurs projets au niveau européen; invite la Commission à s'assurer ***que l'EFSI permette une meilleure convergence économique et sociale des États membres et leurs régions au sein de l'Union et*** que tous les États membres profitent de la possibilité de recourir à ce fonds;

Or. en

Amendement 309
Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

19 bis. rappelle la révision budgétaire de 2010 de la Commission, qui a classé la "valeur ajoutée européenne" parmi ses principes essentiels; insiste pour que ce principe constitue le fondement de toutes les dépenses, qui doivent également être

Amendement

guidées par la rentabilité, l'efficacité et le rapport coût-bénéfice, tout en respectant le principe de subsidiarité tel que défini par l'article 5 du TUE;

Or. en

Amendement 310
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets *infrastructurels* lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Amendement

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets *d'infrastructure et de développement du capital humain*, lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Or. en

Amendement 311
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets *infrastructurels* lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à

Amendement

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets *infrastructurels* lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à

exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures; ***souligne néanmoins la viabilité à court terme de ces emplois, ainsi que l'impact retentissant de ces projets sur l'environnement;***

Or. en

Amendement 312

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Krzysztof Hetman, Danuta Jazłowiecka

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets ***infrastructurels*** lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Amendement

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets ***d'infrastructure et de développement du capital humain***, lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Or. en

Amendement 313

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. fait observer que les priorités en

Amendement

20. fait observer que les priorités en

matière d'investissement doivent être axées sur les projets infrastructurels lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

matière d'investissement doivent être axées sur les projets infrastructurels lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir **une plus grande cohésion**, l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Or. en

Amendement 314

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets **infrastructurels** lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Amendement

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets **d'infrastructure et de développement du capital humain** lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'équité sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Or. en

Amendement 315

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets *infrastructurels* lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'*équité* sociale ou renforcer la croissance durable; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Amendement

20. fait observer que les priorités en matière d'investissement doivent être axées sur les projets *d'infrastructure et de développement du capital humain* lorsque ceux-ci sont clairement nécessaires pour garantir l'*égalité* sociale ou renforcer la croissance durable *et solidaire, comme les établissements d'aide à l'enfance*; invite la Commission à exiger une présentation préalable des résultats sociaux, *environnementaux* et économiques attendus de tous les projets d'investissement financés par l'Union européenne, mais aussi leur surveillance et leur évaluation ultérieures;

Or. en

Amendement 316

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne, au vu de la difficulté pour les États membres à utiliser au maximum les fonds européens, la nécessité pour l'Union européenne de garantir une utilisation adéquate et plus efficace de ses investissements, lesquels doivent être alignés sur ses priorités, et la gestion efficace de ses ressources, et de réduire la charge administrative liée à l'accès, à la mise en œuvre et à l'évaluation;

Amendement

21. souligne, au vu de la difficulté pour les États membres à utiliser au maximum les fonds européens, la nécessité pour l'Union européenne de garantir une utilisation adéquate et plus efficace de ses investissements, lesquels doivent être alignés sur ses priorités, et la gestion efficace de ses ressources, et de réduire la charge administrative liée à l'accès, à la mise en œuvre et à l'évaluation; *invite la Commission à assurer un suivi étroit de l'utilisation des fonds de l'Union*;

Or. en

Amendement 317

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. **souligne, au vu de la difficulté pour les États membres à utiliser au maximum les fonds européens, la nécessité pour l'Union européenne de garantir une utilisation adéquate et plus efficace de ses investissements, lesquels doivent être alignés sur ses priorités, et la gestion efficace de ses ressources, et de réduire la charge administrative liée à l'accès, à la mise en œuvre et à l'évaluation;**

Amendement

21. **est profondément préoccupé par les difficultés auxquelles les États membres font encore face pour utiliser au maximum les fonds européens; souligne que l'Union européenne doit garantir la pleine utilisation de ces ressources afin d'éviter tout scénario mettant en péril la croissance de la compétitivité;**

Or. en

Amendement 318
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. souligne, au vu de la difficulté pour les États membres à utiliser au maximum les fonds européens, la nécessité pour l'Union européenne de garantir une utilisation adéquate et plus efficace de ses investissements, lesquels doivent être alignés sur ses priorités, et la gestion efficace de ses ressources, et de réduire **la charge administrative liée** à l'accès, à la mise en œuvre et à l'évaluation;

Amendement

21. souligne, au vu de la difficulté pour les États membres à utiliser au maximum les fonds européens, la nécessité pour l'Union européenne de garantir une utilisation adéquate et plus efficace de ses investissements, lesquels doivent être alignés sur ses priorités **et ses valeurs fondamentales, comme défini dans les traités et la charte des droits fondamentaux**, ainsi que la gestion efficace de ses ressources, et de réduire **les obstacles liés** à l'accès, à la mise en œuvre et à l'évaluation;

Or. en

Amendement 319
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se réjouit de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de *santé*, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Amendement

22. se réjouit de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des *services (formels et informels) de santé et de soins de longue durée, ainsi que des services sociaux*, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Or. en

Amendement 320
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. *se réjouit* de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Amendement

22. *prend acte* de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe; *invite également la Commission à veiller à ce que les recommandations de l'Union soient correctement mises en œuvre par les États membres;*

Or. en

Amendement 321

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se réjouit de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Amendement

22. se réjouit de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation ***pour répondre aux besoins croissants de leurs citoyens face à la crise économique***; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Or. en

Amendement 322

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se réjouit de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les ***entreprises et les autres*** bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Amendement

22. se réjouit de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; ***invite les États membres à mettre pleinement en œuvre la recommandation de la Commission intitulée "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité"***; invite ***tous*** les bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à

disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Or. en

Amendement 323

Ulla Tørnæs, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se réjouit **de l'appel lancé par** la Commission **aux** États membres **pour qu'ils augmentent** leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Amendement

22. se réjouit **du fait que** la Commission **encourage certains** États membres à **accroître** leurs investissements sociaux **afin de renforcer la cohésion économique et sociale européenne**, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Or. en

Amendement 324

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. se réjouit de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des

Amendement

22. se réjouit de l'appel lancé par la Commission aux États membres pour qu'ils augmentent leurs investissements sociaux, en particulier dans le domaine des soins de santé, de l'aide à l'enfance, de l'aide au logement et de la réhabilitation; **invite les États membres à mettre pleinement en œuvre la recommandation de la**

mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Commission de 2013 intitulée "Investir dans l'enfance", comme requis par une majorité de députés dans la déclaration écrite 2015/0042; invite les entreprises et les autres bénéficiaires éligibles à faire un meilleur usage des mécanismes d'investissement mis à disposition par les fonds et projets européens ayant une application directe;

Or. en

Amendement 325
Deirdre Clune

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures concernant l'accès à des services d'aide à l'enfance abordables afin de permettre aux parents ayant des responsabilités familiales d'accéder de manière identique au marché du travail, ce qui revêt une importance particulière pour l'intégration des femmes sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 326
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. fait observer que les prestataires de soins formels et informels en particulier représentent un élément essentiel de la réponse à la demande en forte hausse des futurs systèmes de soins en Europe;

souligne qu'il est primordial d'améliorer la protection sociale des membres de la famille qui dispensent des soins et qui doivent souvent réduire leurs emplois rémunérés afin de fournir des soins non rémunérés et perdent ainsi leurs droits de sécurité sociale;

Or. en

Amendement 327

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. félicite la Commission pour avoir optimisé l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et pour avoir présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 328

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. félicite la Commission pour avoir optimisé l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et pour avoir présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique;

Amendement

23. reconnaît les efforts de la Commission en vue de l'optimisation de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et pour avoir présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique;

Amendement 329

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. félicite la Commission pour avoir optimisé l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et pour avoir présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique;

Amendement

23. félicite la Commission pour avoir optimisé l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et pour avoir présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique; ***souligne que ces fonds ne doivent pas être uniquement utilisés pour mettre en œuvre les recommandations spécifiques par pays en laissant de côté les autres domaines d'investissement importants;***

Amendement 330

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. ***félicite*** la Commission ***pour avoir*** optimisé l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et pour avoir présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique;

Amendement

23. ***constate que*** la Commission ***a*** optimisé l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et a présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique; ***souligne que ces fonds ne doivent pas être uniquement utilisés pour mettre en œuvre les recommandations spécifiques par pays en laissant potentiellement de côté les autres domaines d'investissement importants;***

Amendement 331

Claude Rolin

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. *félicite* la Commission *pour avoir* optimisé l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et *pour avoir* présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique;

Amendement

23. *constate que* la Commission *a* optimisé l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays et *la félicite d'avoir* présenté aux États membres une proposition de financement de l'assistance technique;

Or. en

Amendement 332

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;

Amendement

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social *et civil* joue un rôle majeur;

Or. en

Amendement 333

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;

Amendement

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;
souligne la nécessité d'impliquer tous les acteurs concernés afin que leurs besoins deviennent prioritaires;

Or. en

Amendement 334
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale ***et*** économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;

Amendement

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale, économique ***et territoriale*** entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;

Or. en

Amendement 335
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;

Amendement

24. convient de la nécessité **urgente** de développer un ***pilier européen concernant les droits sociaux et un*** processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique ***dans et*** entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social ***et civil*** joue un rôle majeur;

Or. en

Amendement 336
Ulla Tørnæs, Martina Dlabajová

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, ***tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;***

Amendement

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, ***et souligne que le dialogue social doit jouer un rôle majeur dans la réalisation de cet objectif; souligne que les politiques sociales sont de la compétence des États membres et que ceci doit être respecté en vertu du principe de subsidiarité;***

Or. en

Amendement 337
Jérôme Lavrilleux

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;

Amendement

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, **et de renforcer concrètement la cohésion sociale et démographique par une utilisation réelle et optimisée des fonds disponibles**, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un des objectifs d'un projet commun dans le cadre duquel le dialogue social joue un rôle majeur;

Or. en

Amendement 338

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme **un des objectifs** d'un **projet** commun dans le cadre duquel le dialogue social **joue** un rôle majeur;

Amendement

24. convient de la nécessité de développer un processus de convergence économique et sociale ascendante en vue de favoriser la cohésion sociale et économique entre les États membres et leurs régions, tout en soulignant que cette approche doit être considérée comme un **objectif** commun dans le cadre duquel le dialogue social **peut jouer** un rôle majeur;

Or. en

Amendement 339

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. demande de lutter contre les inégalités économiques qui représentent un obstacle à la croissance économique à long terme;

Or. en

Amendement 340
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

Amendement

25. demande à la Commission de renforcer l'application de l'article 349 du traité FUE afin d'intégrer davantage les régions ultrapériphériques dans l'Europe des régions, en différenciant les politiques de l'Union visant à garantir l'équité entre les régions et à promouvoir une convergence ascendante;

25. demande à la Commission de renforcer l'application de l'article 349 du traité FUE afin d'intégrer davantage les régions ultrapériphériques dans l'Europe des régions, en différenciant les politiques de l'Union visant à garantir l'équité entre les régions et à promouvoir une convergence ascendante; ***souligne qu'il est nécessaire de continuer à accorder une attention particulière aux régions ultrapériphériques, non seulement en termes d'allocation des fonds, mais aussi en surveillant de près l'impact que les politiques européennes peuvent avoir sur leur situation sociale et les niveaux d'emploi, par exemple l'impact de la fin des quotas laitiers; invite la Commission à veiller à ce que les décisions européennes et l'allocation de financements s'accompagnent d'une surveillance appropriée, de façon à entraîner une amélioration significative de la protection sociale des citoyens des régions ultrapériphériques;***

Or. en

Amendement 341
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. invite la Commission et les États membres à stimuler les investissements stratégiques dans le but d'améliorer la structure territoriale, d'accroître la compétitivité et de motiver la population en vue d'atteindre les objectifs de l'article 174 du traité FUE, en particulier dans les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents;

Or. en

Amendement 342
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. souligne que les divisions entre les régions les plus pauvres et le reste de l'Union s'aggravent et réclame des efforts ciblés urgents au niveau européen et national sur la promotion de la cohésion et de la croissance dans ces régions;

Or. en

Amendement 343
Ulrike Trebesius, Joachim Starbatty

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. s'inquiète des effets actuels de la crise de la migration sur la véritable mobilité intra-européenne de la main-d'œuvre; invite dès lors la Commission à envisager l'extension du système de "frontières intelligentes" afin de faciliter une véritable mobilité intra-européenne de la main-d'œuvre;

Or. en

Amendement 344

Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Georgi Pirinski, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. invite la Commission, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP), à étudier la possibilité d'augmenter le financement du FSE afin d'assurer la pertinence de ses objectifs et les nouveaux défis qui ont été incorporés, tels que le chômage de longue durée ou l'intégration des réfugiés; demande également d'élaborer un programme spécifique pour les sous-régions européennes dont le taux de chômage dépasse les 30 %;

Or. en

Amendement 345

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Sous-titre 5

Proposition de résolution

L'inclusion sociale en tant que **défi** pour la société

Amendement

L'inclusion sociale en tant que **chance** pour la société

Or. en

Amendement 346

Brando Benifei

Proposition de résolution

Sous-titre 5

Proposition de résolution

L'inclusion sociale en tant que **défi** pour la société

Amendement

L'inclusion sociale en tant que **chance** pour la société

Or. en

Amendement 347

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Sous-titre 5

Proposition de résolution

L'inclusion sociale en tant que **défi** pour la société

Amendement

L'inclusion sociale **et la technologie** en tant que **chances** pour la société

Or. en

Amendement 348

Jean Lambert

Proposition de résolution

Sous-titre 5

Proposition de résolution

L'inclusion sociale en tant que **défi** pour la

Amendement

L'inclusion sociale en tant que **chance** pour

société

la société

Or. en

Amendement 349

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

**Proposition de résolution
Sous-titre 5**

Proposition de résolution

Amendement

L'inclusion sociale en tant que **défi** pour la société

L'inclusion sociale en tant que **chance** pour la société

Or. en

Amendement 350

Jean Lambert

**Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. salue le fait que la Commission invite tous les États membres à accroître leur investissement social, en particulier dans les services de santé, d'aide à l'enfance, d'aide au logement et de réhabilitation;

Or. en

Amendement 351

Laura Agea, Tiziana Beghin

**Proposition de résolution
Paragraphe 26**

Proposition de résolution

Amendement

26. souligne que **la stratégie** Europe 2020

26. souligne que **les objectifs**

conserve toute sa raison d'être et invite les États membres à renforcer sa mise en œuvre sur le terrain; demande à la Commission et au Conseil de surveiller de plus près sa mise en œuvre au niveau mondial et national; estime nécessaire de commencer à prévoir un scénario pour l'après-Europe 2020;

d'Europe 2020 n'ont pas encore été atteints, tandis que les conditions de vie de nombreux citoyens européens continuent de s'aggraver; demande à la Commission et au Conseil de surveiller de plus près sa mise en œuvre au niveau mondial et national; estime nécessaire de commencer à prévoir un scénario pour l'après-Europe 2020;

Or. en

Amendement 352

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que la stratégie Europe 2020 *conserve toute sa raison d'être et invite les États membres à renforcer sa mise en œuvre sur le terrain*; demande à la Commission et au Conseil de *surveiller de plus près sa mise en œuvre au niveau mondial et national*; estime nécessaire de commencer à *prévoir* un scénario *pour l'après-Europe 2020*;

Amendement

26. souligne que la stratégie Europe 2020 *va difficilement atteindre ses objectifs*; demande à la Commission et au Conseil de commencer à *projeter* un scénario *post-Europe 2020, en abandonnant l'action européenne inutile qui n'est rien d'autre que de la propagande, et en accordant aux besoins des citoyens européens leur juste priorité*;

Or. en

Amendement 353

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que la stratégie Europe 2020 *conserve toute sa raison d'être* et invite les États membres à renforcer sa mise en œuvre sur le terrain; demande à la Commission et au Conseil de surveiller de

Amendement

26. souligne que la *pertinence de la* stratégie Europe 2020 *s'est accrue depuis sa création* et invite les États membres à renforcer sa mise en œuvre sur le terrain; demande à la Commission et au Conseil de

plus près sa mise en œuvre au niveau mondial et national; estime nécessaire de commencer à prévoir un scénario pour l'après-Europe 2020;

surveiller de plus près sa mise en œuvre au niveau mondial et national; estime nécessaire de commencer à prévoir un scénario pour l'après-Europe 2020 *lié aux objectifs de développement durable*;

Or. en

Amendement 354

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. souligne que la stratégie Europe 2020 conserve toute sa raison d'être et invite les États membres à renforcer sa mise en œuvre sur le terrain; demande à la Commission et au Conseil de surveiller de plus près sa mise en œuvre au niveau mondial et national; estime nécessaire de commencer à prévoir un scénario pour l'après-Europe 2020;

Amendement

26. *salue le renouvellement des lignes directrices intégrées "Europe 2020"*; souligne que la stratégie Europe 2020 conserve toute sa raison d'être et invite les États membres à renforcer sa mise en œuvre sur le terrain; demande à la Commission et au Conseil de surveiller de plus près sa mise en œuvre au niveau mondial et national; estime nécessaire de commencer à prévoir un scénario pour l'après-Europe 2020;

Or. en

Amendement 355

Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution

Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. invite la Commission à proposer une stratégie intégrée anti-pauvreté fondée sur les droits au sein de l'Union pour lutter contre le caractère multidimensionnel de la pauvreté dans

tous les groupes, en particulier les plus vulnérables, et sur l'inclusion active intégrée, soutenue par des droits à une protection sociale de qualité et liée à des stratégies thématiques pour tous les groupes à risque; réitère, en ce sens, son appel à la Commission afin de proposer une initiative pour promouvoir l'introduction de revenus minimaux dans les États membres, par exemple grâce à un cadre européen pour un revenu adéquat tout au long de la vie, en soulignant qu'il appartient à chaque État membre de définir des niveaux de revenu minimum et que ceux-ci doivent être proportionnels à la situation socio-économique spécifique au pays en question;

Or. en

Amendement 356

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 ter. s'inquiète particulièrement du fait qu'un emploi ne constitue plus une garantie contre la pauvreté ou le meilleur outil pour assurer l'intégration sociale; souligne que même si le taux de risque de pauvreté au travail s'est stabilisé en moyenne dans les 28 États membres de l'Union, seule la moitié des pauvres qui trouvent un emploi échappe réellement à la pauvreté [i]; invite la Commission et les États membres à traiter de toute urgence cette situation, tout en garantissant que les nouveaux emplois offrent au minimum un salaire décent;

[i] Rapport conjoint sur l'emploi 2016, page 28.

Amendement 357

Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Vilija Blinkevičiūtė, Georgi Pirinski, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 quater. est extrêmement préoccupé par les taux de pauvreté des enfants dans l'Union; réitère son appel à la Commission et aux États membres afin d'introduire une garantie pour les enfants;

Or. en

Amendement 358

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

Amendement

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale, tout en veillant à ce que ces mécanismes ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou de l'accès au marché du travail;

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces ***et performantes*** de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, ***en particulier pour les groupes à risque***, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque ***de pauvreté et*** d'exclusion sociale ***au cours de leur vie***, tout en veillant à ce que ces mécanismes ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou de l'accès au marché du travail;

Or. en

Amendement 359

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale, *tout en veillant à ce que ces mécanismes ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou de l'accès au marché du travail;*

Amendement

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale; *invite donc les États membres à fixer des niveaux de revenu minimum conformes à la pratique nationale et proportionnels à la situation sociale et économique;*

Or. en

Amendement 360

Ulla Tørnæs, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. *appelle* les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale *et de soutien des revenus*, de façon à ce que ces systèmes garantissent un *niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale*, tout en veillant à ce que ces mécanismes ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou de l'accès au marché du travail;

Amendement

27. *encourage* les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale, de façon à ce que ces systèmes garantissent un *moyen de sortir du chômage et de l'exclusion sociale et d'entrer sur le marché du travail*, tout en veillant à ce que ces mécanismes ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou de l'accès au marché du travail; *souligne que l'emploi est la meilleure et la seule solution durable à la pauvreté et à l'exclusion sociale;*

Amendement 361

Claude Rolin

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale, tout en ***veillant à ce que ces mécanismes ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou de l'accès au*** marché du travail;

Amendement

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale, tout en ***les associant à des dispositions spécifiques telles que les politiques actives de l'emploi visant à remettre les chômeurs, en particulier les chômeurs de longue durée, sur le*** marché du travail, ***et les programmes de formation et de création d'emplois;***

Amendement 362

Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale, ***tout en veillant à ce que ces mécanismes ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou***

Amendement

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale;

de l'accès au marché du travail;

Or. en

Amendement 363

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie *minimum* aux *chômeurs et aux* personnes à risque d'exclusion sociale, *tout en veillant à ce que ces mécanismes ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou de l'accès au marché du travail;*

Amendement

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus efficaces *et performantes* de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie *suffisant* aux personnes à risque *de pauvreté et* d'exclusion sociale, *dans le cadre d'une approche d'inclusion active intégrée visant à répondre au problème des sans-abri et à offrir des parcours personnalisés vers des emplois de qualité et l'accès à des services de qualité, en particulier le logement, l'éducation, la santé, l'aide à l'enfance et l'apprentissage précoce;*

Or. en

Amendement 364

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus *efficaces* de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie

Amendement

27. appelle les États membres à mettre en œuvre et à surveiller des formes plus *intégrées* de systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, de façon à ce que ces systèmes garantissent un niveau de vie

minimum aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale, tout en veillant à ce que ces mécanismes *ne perpétuent pas la dépendance sociale et constituent une incitation en faveur de l'éducation ou de l'accès au* marché du travail;

décent aux chômeurs et aux personnes à risque d'exclusion sociale, *à élaborer des stratégies intégrées pour répondre au problème des sans-abris et de l'exclusion de logement*, tout en veillant à ce que ces mécanismes *permettent d'accéder à l'éducation et à la formation, ainsi qu'aux possibilités d'entrer sur le* marché du travail;

Or. en

Amendement 365

Jean Lambert

Proposition de résolution Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. invite la Commission à proposer un pilier social renforcé fondé sur les droits sociaux, qui peut assurer une égalité de traitement au sein de l'Union européenne, à commencer par la garantie européenne d'un revenu minimum correct, et un renforcement des droits sociaux et en matière d'emploi;

Or. en

Amendement 366

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Joachim Starbatty

Proposition de résolution Paragraphe 28

Proposition de résolution

Amendement

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis

supprimé

*exclusivement par les États membres;
invite la Commission à fournir les fonds
nécessaires au développement d'une telle
stratégie au titre du cadre financier
pluriannuel (CFP);*

Or. en

Amendement 367
Mara Bizzotto

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

Amendement

28. souligne que l'urgence sociale et économique des réfugiés nécessitera l'allocation de fonds financiers, de services d'aide sociale et de mesures de sécurité qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission et tous les États membres au développement d'une nouvelle approche afin de faire face à ce phénomène en garantissant un partage complet de toutes ses charges;

Or. en

Amendement 368
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis

Amendement

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; souligne toutefois que ces mesures ne peuvent être efficaces que si elles sont partagées et mises en œuvre à parts égales par tous les États

exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

membres; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

Or. en

Amendement 369

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Martina Dlabajová, Jean-Marie Cavada

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. *invite* les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; *souligne* qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

Amendement

28. *encourage* les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés *et des migrants résidant légalement dans l'Union*; *estime* qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

Or. en

Amendement 370

Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; *souligne* qu'une

Amendement

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion *sociale et l'intégration* des

telle approche exigera *d'allouer* des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à *fournir les fonds nécessaires au développement d'une* telle stratégie *au titre* du cadre financier pluriannuel (CFP);

groupes les plus vulnérables, tels que les réfugiés, sur le marché du travail; souligne qu'une telle approche exigera *une allocation adaptée* des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation *en ce qui concerne l'emploi et les conditions sociales en Europe*, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à *proposer des plans de financement et une allocation budgétaire adaptés afin de développer une* telle stratégie *dans la révision à mi-parcours* du cadre financier pluriannuel (CFP);

Or. en

Amendement 371

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis *exclusivement par les* États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

Amendement

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés, *des migrants et des demandeurs d'asile*; souligne qu'une telle approche (*l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi, à un logement abordable et aux services de santé*) exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis *par certains* États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

Or. en

Amendement 372

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Joachim Starbatty

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

Amendement

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés, ***définies dans les règles du règlement Dublin III***; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) ***en identifiant les économies dans le cadre des plafonds financiers convenus***;

Or. en

Amendement 373

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite les États membres à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'inclusion des réfugiés; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP);

Amendement

28. invite ***tous*** les États membres à ***convenir d'une politique commune pour l'accueil des réfugiés et à*** mettre en œuvre les mesures ***nationales*** nécessaires à ***leur*** inclusion; souligne qu'une telle approche exigera d'allouer des fonds qui, compte tenu de la fragilité de la situation, ne pourront pas être fournis exclusivement par les États membres; invite la Commission à fournir les fonds nécessaires au développement d'une telle stratégie au titre du cadre financier pluriannuel (CFP); ***appelle la Commission et les États membres à inviter les partenaires sociaux à jouer un rôle clé dans la tâche commune qu'est l'inclusion des migrants***

et des réfugiés dans le marché du travail, à réduire au minimum la période d'attente avant d'autoriser les demandeurs d'asile à travailler, à développer des mécanismes de reconnaissance rapide des qualifications et des compétences, à élaborer des mesures concernant le marché du travail pour offrir des cours de langue, une formation et des conseils, à établir un cadre garantissant un travail décent et l'égalité de traitement et à éviter que les migrants et les réfugiés se tournent vers le travail non déclaré;

Or. en

Amendement 374

Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. invite la Commission à tenir dûment compte des dépenses supplémentaires supportées par les États membres pour les efforts visant à répondre à la crise des réfugiés et à intégrer ces derniers dans la société et sur le marché du travail lors de l'évaluation du respect du pacte de stabilité et de croissance;

Or. en

Amendement 375

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Brando Benifei, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

28 bis. invite la Commission et les États membres à prendre les mesures qui s'imposent afin d'aider les réfugiés à s'installer et à s'intégrer, ainsi qu'à veiller à ce que les services publics disposent de ressources suffisantes et que les besoins visant à faciliter la transition des réfugiés vers le marché du travail soient correctement anticipés; souligne que les autorités locales et les partenaires sociaux doivent jouer un rôle clé pour faciliter l'intégration des migrants et leur éviter d'être soumis à l'exploitation;

Or. en

Amendement 376
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité des systèmes de sécurité sociale **pourrait** ne plus pouvoir être **garantie** au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social;

Amendement

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, ***l'adéquation***, la viabilité ***et l'efficacité*** des systèmes de sécurité sociale **risquent de** ne plus pouvoir être **garanties** au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social; ***réclame par conséquent la mise en place de systèmes efficaces de protection sociale afin de réduire le risque de besoin de soins à long terme, par exemple grâce à des services de prévention et de réadaptation ainsi qu'au soutien des prestataires de soins informels; demande de porter une attention accrue à des groupes particuliers, comme les femmes âgées et les personnes très âgées, lors de la mise en œuvre des réformes des retraites; réclame en particulier la mise***

en œuvre des conclusions du Conseil de 2015 sur le thème: "Égalité des chances pour les femmes et les hommes en ce qui concerne les revenus: combler l'écart en matière de pensions de retraite entre les hommes et les femmes";

Or. en

Amendement 377

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Krzysztof Hetman, Danuta Jazłowiecka

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité des systèmes de sécurité sociale **pourrait** ne plus pouvoir être **garantie** au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social;

Amendement

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité **et l'efficacité** des systèmes de sécurité sociale **pourraient** ne plus pouvoir être **garanties** au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social;

Or. en

Amendement 378

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Enrique Calvet Chambon, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité des systèmes de sécurité sociale pourrait ne plus pouvoir être garantie au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social;

Amendement

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité des systèmes de sécurité sociale pourrait ne plus pouvoir être garantie au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social; **encourage donc les États membres à élaborer des stratégies qui garantissent**

le maintien d'un plus grand nombre de personnes dans la partie active de la main-d'œuvre pendant une période plus longue;

Or. en

Amendement 379
Brando Benifei, Javi López

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité des systèmes de sécurité sociale pourrait ne plus pouvoir être garantie au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social;

Amendement

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité des systèmes de sécurité sociale pourrait ne plus pouvoir être garantie au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social; *met en évidence les avantages à long terme associés à une intégration sociale rapide et complète des migrants sur le marché du travail, compte tenu de leur contribution à la viabilité des services d'aide sociale et des systèmes fiscaux nationaux;*

Or. en

Amendement 380
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité des systèmes de sécurité sociale *pourrait* ne plus pouvoir être *garantie* au

Amendement

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne *et des taux de chômage élevés des jeunes dans certaines régions*, la viabilité *et*

cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social;

L'efficacité** des systèmes de sécurité sociale **pourraient** ne plus pouvoir être **garanties** au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social, **et qu'il serait nécessaire d'investir dans une meilleure redistribution à l'aide de régimes de prélèvements et de prestations;

Or. en

Amendement 381

Sergio Gutiérrez Prieto, Guillaume Balas, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité des systèmes de sécurité sociale **pourrait** ne plus pouvoir être **garantie** au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social;

Amendement

29. fait observer, à l'intention des États membres que, compte tenu du vieillissement de la population européenne, la viabilité, **la sécurité et l'adéquation** des systèmes de sécurité sociale **pourraient** ne plus pouvoir être **garanties** au cours des prochaines décennies, avec tout ce que cela implique en termes de risque social; **estime que l'ajustement de l'âge de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie n'est pas la seule solution au vieillissement de la population, et que les réformes des régimes de retraite devraient également refléter, entre autres, les évolutions sur le marché du travail, le taux de natalité, la situation démographique, la situation sanitaire et patrimoniale, les conditions de travail et le taux de dépendance économique; rappelle que le meilleur moyen de relever le défi du vieillissement est d'augmenter le taux d'emploi global, en s'appuyant notamment sur les investissements sociaux dans le vieillissement actif;**

Or. en

Amendement 382
Brando Benifei, Javi López

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. invite les États membres à veiller à ce que les demandeurs d'asile accèdent au marché du travail et à leur permettre de travailler, ce qui est un droit fondamental selon le droit international; invite instamment les États membres à transposer pleinement dans la législation nationale et à mettre en œuvre toutes les dispositions contenues dans le programme européen actualisé sur les migrations; déplore le fait que la Commission ait dû adopter 40 décisions de constatation d'infraction à l'encontre de plusieurs États membres, notamment des lettres de mise en demeure à 19 États membres pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires afin de transposer la directive sur les conditions d'accueil; soutient la Commission dans ses efforts visant à renforcer le programme européen sur les migrations;

Or. en

Amendement 383
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

Amendement

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, *en s'assurant* que les travailleurs mobiles de l'Union européenne

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, *afin, d'une part, d'augmenter le taux d'emploi et, d'autre part, de*

ne sont pas traités de manière abusive;

s'assurer que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive;

Or. en

Amendement 384

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, en s'assurant que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive;

Amendement

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, en s'assurant que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas *exploités ni* traités de manière abusive;

Or. en

Amendement 385

Ulla Tørnæs, Yana Toom, Jean-Marie Cavada, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité *équitable* des travailleurs, en s'assurant que les travailleurs mobiles de l'Union européenne *ne* sont *pas* traités de manière *abusive*;

Amendement

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité des travailleurs, en s'assurant que les travailleurs mobiles de l'Union européenne sont traités de manière *équitable par rapport aux travailleurs non mobiles*;

Or. en

Amendement 386

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, en s'assurant que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive;

Amendement

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, en s'assurant que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive ***et que leur emploi et leurs droits sociaux sont garantis***;

Or. en

Amendement 387

Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, en s'assurant ***que*** les travailleurs mobiles de ***l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive***;

Amendement

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, ***car la libre circulation est un droit fondamental dans l'Union européenne***, en s'assurant ***qu'aucun travailleur ne soit laissé sans protection sociale et relative au droit du travail, notamment*** les travailleurs mobiles, ***et en garantissant le principe d'égalité de traitement tout en conservant les salaires et les normes sociales***; invite à cet égard la Commission à présenter l'ensemble de mesures sur la mobilité de la main-d'œuvre, comme annoncé dans son programme de travail 2016, afin de garantir un salaire égal pour un travail égal sur un même lieu de travail, de mettre fin à la discrimination et à l'exploitation des travailleurs et d'éliminer

les pratiques qui nuisent à l'égalité de traitement;

Or. en

Amendement 388

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

**Proposition de résolution
Paragraphe 30**

Proposition de résolution

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité *équitable* des travailleurs, en s'assurant que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive;

Amendement

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité *basée sur les droits, sociale et volontaire* des travailleurs, en s'assurant que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive; *demande, par conséquent, une pleine mise en œuvre du principe de salaire égal pour un travail égal (et un travail de valeur égale) sur le même lieu de travail, et le respect des conventions collectives; rejette toute tentative des gouvernements des États membres ou de la Commission visant à discriminer les travailleurs de l'Union ou de pays tiers en les excluant des avantages liés au travail; rejette toute tentative visant à réviser les règlements 883/2004 et 987/2009 d'une manière qui réduise l'accès des citoyens de l'Union et de l'AELE aux prestations sociales;*

Or. en

Amendement 389

Ulrike Trebesius, Amjad Bashir, Anthea McIntyre, Joachim Starbatty, Helga Stevens

**Proposition de résolution
Paragraphe 30**

Proposition de résolution

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, *en s'assurant* que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive;

Amendement

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, *à lutter contre la fraude et à s'assurer* que les travailleurs mobiles de l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive;

Or. en

Amendement 390

Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Brando Benifei, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, en s'assurant *que* les travailleurs mobiles de *l'Union européenne ne sont pas traités de manière abusive*;

Amendement

30. invite la Commission et les États membres à collaborer pour éliminer les obstacles à une mobilité équitable des travailleurs, *car la libre circulation des travailleurs est un droit fondamental dans l'Union européenne*, en s'assurant *qu'aucun travailleur ne soit laissé sans protection sociale et relative au droit du travail, notamment* les travailleurs mobiles, *et en garantissant le principe d'égalité de traitement tout en préservant les salaires et les normes sociales*;

Or. en

Amendement 391

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. invite la Commission à élaborer un plan concret sur la façon dont le Semestre européen sera utilisé pour mettre en œuvre les principes de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;

Or. en

Amendement 392
Anne Sander, Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. invite la Commission et les États membres à soutenir la mobilité des travailleurs dans toute l'Europe en tant que moyen de créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les travailleurs et de fournir de la main-d'œuvre aux entreprises; invite les États membres à utiliser et à favoriser les outils européens existants pour faciliter cette mobilité de la main-d'œuvre, en particulier le réseau européen pour l'emploi EURES; encourage les États membres à développer des partenariats transfrontaliers EURES pour aider les travailleurs dans leurs projets de mobilité dans les régions transfrontalières où la mobilité de la main-d'œuvre est très élevée;

Or. en

Amendement 393
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. invite la Commission à élaborer un plan concret sur la façon dont le Semestre européen sera utilisé pour mettre en œuvre les principes de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, en particulier par l'évaluation de l'accès aux services communautaires de qualité pour toutes les personnes en Europe;

Or. en

Amendement 394

Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution

Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. invite la Commission à élaborer un plan concret sur la façon dont le Semestre européen sera utilisé pour mettre en œuvre les principes de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment en évaluant l'accès à des services communautaires de qualité pour toutes les personnes vivant en Europe;

Or. en

Amendement 395

Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Jutta Steinruck, Vilija Blinkevičiūtė, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. déclare que le dialogue social est

un instrument clé pour améliorer les conditions de travail et que, afin d'assurer les meilleures conditions possibles pour le dialogue entre les partenaires sociaux, les conditions préalables dans ce cadre sont l'existence de syndicats forts, la participation des salariés dans les affaires de la société et un renforcement des conventions collectives; invite la Commission et les États membres à renforcer la qualité du dialogue social au niveau européen également en garantissant des consultations rapides et significatives des partenaires sociaux, qui permettent l'analyse et l'intégration nécessaires des propositions dans les processus de prise de décision;

Or. en

Amendement 396

Sergio Gutiérrez Prieto, Georgi Pirinski, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 ter. réclame la promotion d'un cadre de gouvernance d'entreprise socialement juste au niveau européen en tant que moyen de réduire les inégalités, en mettant l'accent sur la promotion d'une démocratie économique plus importante qui mette en place et renforce la législation exigeant des représentants des employés dans les conseils d'administration et les comités de rémunération, des systèmes d'avantages fiscaux destinés aux entreprises associatives, aux coopératives et aux mutuelles, ainsi que des fonds accordant des prêts pour aider les rachats d'entreprise par les salariés;

Or. en

Amendement 397

Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Guillaume Balas, Brando Benifei, Maria João Rodrigues, Javi López, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 30 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 quater. invite la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts dans la lutte contre le dumping social et salarial dans l'Union, qui cause un tort considérable aux travailleurs concernés et aux systèmes sociaux des États membres; réclame également la participation des partenaires sociaux dans ces efforts à tous les niveaux;

Or. en

Amendement 398

Sergio Gutiérrez Prieto, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Vilija Blinkevičiūtė, Guillaume Balas, Brando Benifei, Maria João Rodrigues, Javi López

Proposition de résolution

Sous-titre 6

Proposition de résolution

Amendement

Amélioration de la coordination du Semestre européen

Renforcement de la dimension sociale de la zone euro

Or. en

Amendement 399

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. *se réjouit de* la recommandation de la Commission concernant la zone euro, qui *consolide l'analyse et la définition communes des stratégies à caractère social et économique des États membres au titre de l'Union économique et monétaire, en soulignant la nécessité d'aligner ces critères;*

Amendement

31. *déplore* la recommandation de la Commission concernant la zone euro, qui *est toujours basée sur le dogme de la consolidation budgétaire, l'irréversibilité de la monnaie unique et les prescriptions politiques néolibérales, qui n'arrivent clairement pas à soutenir la croissance économique, l'emploi et la convergence dans la zone euro, et prolongent ainsi la crise économique et sociale sans fin;*

Or. en

Amendement 400

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

**Proposition de résolution
Paragraphe 31**

Proposition de résolution

31. *se réjouit de* la recommandation de la Commission concernant la zone euro, qui *consolide l'analyse et la définition communes des stratégies à caractère social et économique des États membres au titre de l'Union économique et monétaire, en soulignant la nécessité d'aligner ces critères;*

Amendement

31. *demande instamment à la Commission de fournir un moyen de sortir du projet raté de la monnaie euro;*

Or. en

Amendement 401

Jean Lambert

**Proposition de résolution
Paragraphe 31**

Proposition de résolution

31. *se réjouit de* la recommandation de la Commission concernant la zone euro, qui

Amendement

31. *prend acte de* la recommandation de la Commission concernant la zone euro, qui

consolide l'analyse et la définition communes des stratégies à caractère social et économique des États membres au titre de l'Union économique et monétaire, en soulignant la nécessité d'aligner ces critères;

consolide l'analyse et la définition communes des stratégies à caractère social et économique des États membres au titre de l'Union économique et monétaire, en soulignant la nécessité d'aligner ces critères; ***met toutefois en garde contre le développement d'une Union à deux vitesses;***

Or. en

Amendement 402

Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. se réjouit de la recommandation de la Commission concernant la zone euro, qui consolide l'analyse et la définition communes des stratégies à caractère social et économique des États membres au titre de l'Union économique et monétaire, en soulignant la nécessité d'aligner ces critères;

Amendement

31. invite la Commission à élaborer un plan sur la façon dont le Semestre européen pourrait être utilisé pour mettre en œuvre les principes de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment en évaluant l'accès à des services communautaires de qualité pour toutes les personnes vivant en Europe;

Or. en

Amendement 403

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

31 bis. invite la Commission à assurer un contrôle et un suivi adaptés de la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays et à accorder suffisamment d'importance à l'emploi et aux questions d'intégration sociale;

Amendement

Amendement 404

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 bis. exige un renforcement du rôle de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, inclusive et durable, et que ses objectifs, notamment les objectifs sociaux, se reflètent également dans tous les instruments du Semestre, y compris les recommandations par pays;

Or. en

Amendement 405

Gabriele Zimmer, Paloma López Bermejo, Tania González Peñas, Neoklis Sylikiotis, Kostadinka Kuneva

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 bis. rejette la création de conseils nationaux de compétitivité, nouvelles institutions bureaucratiques interférant dans la négociation collective au niveau national;

Or. en

Amendement 406

Sergio Gutiérrez Prieto, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 bis. estime que la recommandation de la zone euro doit être le point de départ d'un débat politique économique plus large intégrant les institutions des États membres et de l'Union; invite toutes les parties prenantes à explorer toutes les options afin de renforcer la dimension sociale de l'UEM, à savoir:

Or. en

Amendement 407

Sergio Gutiérrez Prieto, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau) – point a (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

a) la mise en place de mécanismes renforcés de responsabilité démocratique tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, où les responsabilités doivent être assumées au niveau où les décisions sont prises et sur la base d'orientations en matière de convergence adoptées selon la procédure de codécision, tout en formalisant le rôle de contrôle du Parlement européen dans le Semestre européen dans un accord interinstitutionnel et en veillant à ce que tous les parlements nationaux de la zone euro suivent chaque étape du processus du Semestre européen;

Or. en

Amendement 408

Sergio Gutiérrez Prieto, Guillaume Balas, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena

Gentile, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau) – point b (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

b) une dimension sociale visant à préserver l'économie sociale de marché de l'Europe, notamment un cadre européen sur les salaires minimums, sous une forme légale ou conventionnelle, tout en respectant les pratiques nationales;

Or. en

Amendement 409

Sergio Gutiérrez Prieto, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau) – point c (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

c) l'organisation de réunions communes entre le Conseil EPSCO et le Conseil ECOFIN afin de promouvoir des politiques socio-économiques coordonnées visant à renforcer la compétitivité en Europe, mais aussi à doper durablement la croissance et l'emploi;

Or. en

Amendement 410

Sergio Gutiérrez Prieto, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau) – point d (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

d) des réunions des ministres des affaires sociales et du travail de la zone euro afin de mieux intégrer la dimension sociale et de remédier correctement aux déséquilibres sociaux;

Or. en

Amendement 411

Sergio Gutiérrez Prieto, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau) – point e (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

e) la création de stabilisateurs automatiques européens, comme un système européen d'indemnisation du chômage, dans le but d'accroître la résilience de l'UEM, pour faire face aux crises économiques et aux urgences liées directement à l'Union monétaire;

Or. en

Amendement 412

Sergio Gutiérrez Prieto, Guillaume Balas, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau) – point f (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

f) une capacité financière de la zone euro basée sur des ressources propres spécifiques dans le cadre du budget de l'Union sous le contrôle parlementaire européen;

Amendement 413

Sergio Gutiérrez Prieto, Guillaume Balas, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau) – point g (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

g) en matière de fiscalité, un engagement en faveur de mesures à l'échelle européenne contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et la planification agressive de l'impôt sur les sociétés, la coopération des autorités fiscales nationales pour l'échange d'informations relatives à l'évitement fiscal et à la fraude fiscale, des mesures favorisant la convergence des politiques fiscales des États membres, une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés, des régimes fiscaux plus simples et transparents et des déclarations pays par pays pour les sociétés, à l'exception des PME;

Or. en

Amendement 414

Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Jutta Steinruck, Vilija Blinkevičiūtė, Guillaume Balas, Brando Benifei, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 ter. invite la Commission à présenter dès que possible la proposition d'un pilier des droits sociaux, moyen de garantir les droits sociaux et du travail et de favoriser une plus forte convergence économique et sociale afin de lutter contre les disparités

Or. en

Amendement 415

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Javi López

**Proposition de résolution
Sous-titre 6 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

***Amélioration de la coordination du
Semestre européen***

*(Cet amendement est destiné à être le titre
de la section commençant au paragraphe
original 32.)*

Or. en

**Amendement 416
Heinz K. Becker**

**Proposition de résolution
Paragraphe 32**

Proposition de résolution

Amendement

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux;

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux, **la société civile** et les parlements nationaux;

Or. en

Amendement 417
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. *se réjouit du fait* que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; *souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance*; invite la Commission à établir un programme clair *à cet égard*, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux;

Amendement

32. *constate* que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; invite la Commission à établir un programme clair, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux;

Or. en

Amendement 418
Marek Plura, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux;

Amendement

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux, *la société civile* et les parlements nationaux;

Amendement 419**Jean Lambert****Proposition de résolution****Paragraphe 32***Proposition de résolution*

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour **la** croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux;

Amendement

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour **une** croissance **durable et inclusive**; invite la Commission à établir un programme clair **et des orientations** à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux, **la société civile** et les parlements nationaux; **estime que la Commission pourrait contrôler et indiquer si les suggestions visant à mettre en œuvre certaines recommandations par pays en "consultation avec les partenaires sociaux" ont été prises en compte**;

Amendement 420**Sofia Ribeiro****Proposition de résolution****Paragraphe 32***Proposition de résolution*

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les

Amendement

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les

institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux;

institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux; *estime que la Commission pourrait contrôler et indiquer si les suggestions visant à mettre en œuvre certaines recommandations par pays en "consultation avec les partenaires sociaux" ont été prises en compte;*

Or. en

Amendement 421

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Maria João Rodrigues, Javi López

Proposition de résolution Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux;

Amendement

32. se réjouit du fait que la Commission a clairement distingué une phase européenne et une phase nationale en ce qui concerne le Semestre européen; souligne la nécessité d'une coordination plus étroite entre les institutions européennes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la stratégie européenne pour la croissance; invite la Commission à établir un programme clair à cet égard, en impliquant également les partenaires sociaux et les parlements nationaux, *ainsi que la société civile, en veillant à ce que le Conseil européen du printemps reste le mouvement central dans lequel les priorités stratégiques sont définies sur la base des contributions de la Commission, du Parlement et du Conseil;*

Or. en

Amendement 422

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. invite la Commission à élaborer un plan concret sur la façon dont le Semestre européen sera utilisé pour mettre en œuvre les principes de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment en évaluant l'accès à des services communautaires de qualité pour toutes les personnes vivant en Europe;

Or. en

Amendement 423

Sergio Gutiérrez Prieto, Brando Benifei, Vilija Blinkevičiūtė, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. demande instamment à la Commission de lancer des négociations avec le Parlement européen et le Conseil européen sur un accord interinstitutionnel sur la gouvernance économique, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Parlement européen et comme l'ont suggéré les cinq présidents dans leur rapport;

Or. en

Amendement 424

Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. estime que, pour aligner les politiques européennes et nationales de croissance et garantir leur pertinence sur le terrain, il est crucial de renforcer le rôle des partenaires sociaux tant au niveau européen que national; souligne que, pour avancer sur la voie de la convergence et parvenir à un équilibre entre compétitivité et équité, il convient de poursuivre le dialogue social lors de toutes les phases du semestre;

Amendement

33. estime que, pour aligner les politiques européennes et nationales de croissance et garantir leur pertinence sur le terrain, il est crucial de renforcer le rôle des partenaires sociaux tant au niveau européen que national; souligne que, pour avancer sur la voie de la convergence et parvenir à un équilibre entre compétitivité et équité, il convient de poursuivre le dialogue social *et civil* lors de toutes les phases du Semestre;

Or. en

Amendement 425
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. estime que, pour aligner les politiques européennes et nationales de croissance et garantir leur pertinence sur le terrain, il est crucial de renforcer le rôle des partenaires sociaux tant au niveau européen que national; souligne que, pour avancer sur la voie de la convergence et parvenir à un équilibre entre compétitivité et équité, il convient de poursuivre le dialogue social lors de toutes les phases du semestre;

Amendement

33. estime que, pour aligner les politiques européennes et nationales de croissance et garantir leur pertinence sur le terrain, il est crucial de renforcer le rôle des partenaires sociaux tant au niveau européen que national; souligne que, pour avancer sur la voie d'une convergence *ascendante* et parvenir à un équilibre entre compétitivité et équité, il convient de poursuivre le dialogue social lors de toutes les phases du Semestre; *rappelle cependant que le dialogue social est important, mais pas suffisant pour mettre effectivement en œuvre les politiques orientées sur la croissance et l'emploi, tandis qu'une exemption immédiate des règles budgétaires existantes concernant les investissements productifs et le revenu minimum est essentielle;*

Or. en

Amendement 426

Jean Lambert

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. estime que, pour aligner les politiques européennes et nationales de croissance et garantir leur pertinence sur le terrain, il est crucial de renforcer le rôle *des* partenaires sociaux tant au niveau européen que national; souligne que, pour avancer sur la voie de la convergence et parvenir à un équilibre entre compétitivité et équité, il convient de poursuivre le dialogue social lors de toutes les phases du semestre;

Amendement

33. estime que, pour aligner les politiques européennes et nationales de croissance et garantir leur pertinence sur le terrain, il est crucial de renforcer le rôle ***de toutes les parties prenantes dans le processus, notamment la société civile, les parlements nationaux et les*** partenaires sociaux tant au niveau européen que national; souligne que, pour avancer sur la voie de la convergence et parvenir à un équilibre entre compétitivité et équité, il convient de poursuivre le dialogue social ***et civil*** lors de toutes les phases du Semestre ***et de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques;***

Or. en

Amendement 427

Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Elena Gentile, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. estime que, pour aligner les politiques européennes et nationales de croissance et garantir leur pertinence sur le terrain, il est crucial de renforcer le rôle des partenaires sociaux tant au niveau européen que national; souligne que, pour avancer sur la voie de la convergence et parvenir à un équilibre entre compétitivité et équité, il convient de poursuivre le dialogue social lors de toutes les phases du Semestre;

Amendement

33. estime que, pour aligner les politiques européennes et nationales de croissance et garantir leur pertinence sur le terrain, il est crucial de renforcer le rôle des partenaires sociaux tant au niveau européen que national; souligne que, pour avancer sur la voie de la convergence et parvenir à un équilibre entre compétitivité et équité, il convient de poursuivre le dialogue social lors de toutes les phases du Semestre; ***salue, à cet égard, les efforts de la***

Commission visant à relancer le dialogue social et l'approche simplifiée présentée par l'EAC 2015; souligne toutefois que la situation reste faible au niveau national; souligne, en ce sens, qu'il est essentiel que les parlements nationaux débattent sur les rapports des pays et les recommandations par pays et votent les programmes nationaux de réforme et que les partenaires sociaux soient consultés et associés comme il se doit;

Or. en

Amendement 428
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 bis. estime que la Commission pourrait renforcer le rôle des agents du Semestre européen en définissant plus précisément leurs objectifs et fonctions;

Or. en

Amendement 429
Sergio Gutiérrez Prieto, Vilija Blinkevičiūtė, Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 bis. estime que les partenaires sociaux devraient participer davantage à l'examen annuel de la croissance, aux rapports des pays et aux discussions au sein de l'EMCO, du CPS et de l'EPSCO informel; estime que la Commission pourrait contrôler et indiquer si les suggestions visant à mettre en œuvre certaines

*recommandations par pays en
consultation avec les partenaires sociaux
ont été prises en compte;*

Or. en

Amendement 430

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*33 bis. estime que la Commission pourrait
renforcer le rôle des agents du Semestre
européen en définissant plus précisément
leurs objectifs et fonctions;*

Or. en